



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2022-214

PUBLIÉ LE 11 JUILLET 2022

Sommaire

74_DDT_Direction départementale des territoires de Haute-Savoie /

Direction départementale des territoires de Haute-Savoie

74-2022-07-11-00005 - Arrêté n° DDT-2022-0965 du 11 juillet 2022 de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie (8 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Pôle accueil courrier

74-2022-07-11-00008 - Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-067?? portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie (4 pages)

Page 12

74-2022-07-11-00007 - Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-068?? portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages)

Page 17

74-2022-07-11-00006 - Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-069?? portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus (4 pages)

Page 22

74_DDT_Direction départementale des
territoires de Haute-Savoie

74-2022-07-11-00005

Arrêté n° DDT-2022-0965 du 11 juillet 2022 de
subdélégation de signature du directeur
départemental des territoires de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Le préfet de la Haute-Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Annecy, le 11 juillet 2022

Arrêté n° DDT-2022-0965

de subdélégation de signature du directeur départemental des territoires
de la Haute-Savoie

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et en particulier son article 7 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43 et 44 ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2019 du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Raphaël GUILLET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRHB/BOA/2020-073 du 9 octobre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2021 portant organisation du secrétariat général commun de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 10 février 2021, du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur, portant nomination de M. Julien LANGLET en qualité de directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-036 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie ;

ARRETE

Article 1 - Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-036 du 10 juillet 2022, donnant délégation de signature à M. Julien LANGLET, directeur départemental des territoires de la Haute-Savoie, subdélégation de signature est donnée à :

15 rue Henry-Bordeaux
74998 ANNECY cedex 9
Tél. : 04 50 33 60 00
Mél. : sgc-conseil-gestion@haute-savoie.gouv.fr
www.haute-savoie.gouv.fr

1/7

1 - 1 – Pour l'ensemble des décisions mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° SGCD/SLI/PAC/2022-036 du 10 juillet 2022

M. Raphaël GUILLET, directeur adjoint.

1 - 2 - Pour les affaires visées au chapitre AG – Administration générale :

*** pour l'octroi des congés annuels visés au sous-paragraphe AG 1.1 :**

délégation est donnée aux personnels d'encadrement des services, cellules et unité territoriale.

1 - 3 - Pour les affaires visées au chapitre AJ - Affaires juridiques et contentieuses :

*** pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion de AJ 2 et AJ 7) :**

M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées au paragraphe AJ 1 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

*** pour les affaires visées au paragraphe AJ 3 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

Mme Céline BOCQUET, chargée du pré-judiciaire (CJ),

M. Guillaume FISCHBACH, chargé du contentieux pénal de l'urbanisme (CJ),

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), à compter du 1^{er} août 2022,

M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),

M. Claude GEMIGNANI, chargé de mission forêt (SEE-CMNFC),

M. Sébastien MALAN, chargé de mission réserves naturelles nationales et Natura 2000 (SEE-CMNFC),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),

M. Alexandre BUTTOUDIN, contrôleur des règles de la construction (CRC) et correspondant bâtiment Etat (SH-CBD),

*** pour les affaires visées au paragraphe AJ 4 :**

Mme Mylène MOLLARD, adjointe à la cheffe de la cellule juridique (SAR-CJ),

Mme Céline BOCQUET, chargée du contentieux pénal de l'urbanisme (CJ),

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), à compter du 1^{er} août 2022,

M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),
M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR),
M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),
M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),
Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (SEE-CLA),
M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (SEE-CLA),
Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),
M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD),
M. Alexandre BUTTOUDIN, contrôleur des règles de la construction (CRC) et correspondant bâtiment Etat (SH-CBD).

1 - 4 - Pour les affaires visées au chapitre AUR – Aménagement, urbanisme et risques :

*** pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion du AUR 2 p) :**

M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour l'ensemble des affaires (à l'exclusion des AUR 2 n et AUR 2 p) :**

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux sous-paragraphes**

AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k,

AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements,

AUR 4 :

Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe AUR 1 b et aux paragraphes**

AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f, AUR 2 g, AUR 2 h, AUR 2 i, AUR 2 j et AUR 2 k,

AUR 3 sauf, en cas d'avis divergent avec le maire, refus concernant les activités économiques et la création de logements,

AUR 4,

dans la limite des compétences territoriales :

M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),

M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),

*** pour les lettres visées aux sous-paragraphes AUR 2 d, AUR 2 e, AUR 2 f et AUR 2 h :**

les agents dont les noms suivent et dans la limite des compétences territoriales définies ci-après :

- Département de la Haute-Savoie :

M. Joël GIROD, référent application du droit des sols (SAR/CADS),

Mme Caroline CONSTANTIN, instructrice application du droit des sols (SAR/CADS),

- Unité territoriale de Thonon (SEE) :

M. Olivier BENEDETTI, instructeur en urbanisme et fiscalité,

M. Jean-Marc DAGAND, instructeur en urbanisme et fiscalité,

M. Maurice PERRIAUD, instructeur en urbanisme et fiscalité,

*** pour les affaires visées au paragraphe AUR 5 :**

Mme Géraldine BERNHARD, cheffe de la cellule prévention des risques (SAR-CPR).

1 - 5 - Pour les affaires visées au chapitre EE – Eau et environnement :

*** pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion des EE 2 d, EE 5 g et EE 12) :**

M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées aux paragraphes EE 1 (à l'exclusion de EE 1 g) :**

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 2 b :**

Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),
M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), à compter du 1er août 2022,
Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe EE 5 o :**

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),

*** pour les affaires visées au paragraphe EE 8 :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),

*** pour les affaires visées au paragraphe EE 9 :**

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),
M. Cédric GODEFROY, chargé de mission montagne (SAR),

*** pour les affaires visées au paragraphe EE 10 :**

M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), à compter du 1er août 2022.

1 - 6 - Pour les affaires visées au chapitre HC – Habitat et construction :

*** pour l'ensemble des décisions :**

Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),

*** pour les affaires visées au paragraphe HC 2 :**

M. Sylvain THOMAS, chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV),
Mme Malika EL BAZTA, adjointe au chef de la cellule politique de l'habitat et de la ville (SH-CPHV),

*** pour les affaires visées au paragraphe HC 3 :**

M. Jérôme RAMANZIN, chef de la cellule bâtiment durable (SH-CBD) ,

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe HC 1 f :**

Mme Anne FONTA, cheffe de la cellule intervention habitat privé (SH-CIHP).

1 - 7 - Pour les affaires visées au chapitre EA – Économie agricole :

*** pour l'ensemble des décisions :**

Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),
M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),

*** pour les affaires visées aux sous-paragraphes EA 1 d, EA 1 e, et au paragraphe EA 4 :**
Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),

*** pour les affaires visées aux paragraphes EA 1, EA 2 et EA 3 :**
M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF),

*** pour les affaires visées aux sous-paragraphes EA 1 e, EA 1 g et EA 1 h :**
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE).

1 - 8 - Pour les affaires visées au chapitre FE – Gestion des fonds européens :

*** pour l'ensemble des décisions (à l'exclusion du FE 1 b) :**
Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),
M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),
Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),
M. Antoine MENET, chef de la cellule agro-écologie et filières (SEA-CAEF),
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE).

1 - 9 - Pour les affaires visées au chapitre SER – Sécurité - éducation routière :

*** pour l'ensemble des décisions, sauf les décisions de retrait d'agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile :**
M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),
Mme Éléonore RICHARD, cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),
Mme Martine MANESSE, adjointe à la cheffe de la cellule éducation routière (STEM-CER),

*** pour les affaires visées au paragraphe SER 1 :**
Mme Rachel CHAPUIS, coordinatrice sécurité routière (STEM-CSR),
M. Nicolas RAMELLA-PEZZA, chargé de mission observatoire départemental de la sécurité routière et contrôles automatisés (STEM-CSR).

1 - 10 - Pour les affaires visées au chapitre TC – Transports et contrôles :

*** pour l'ensemble des affaires :**
M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées au paragraphe TC 2**
Mme Odile ARNAU-SABADIE, cheffe de la cellule application du droit des sols (SAR-CADS),
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Vincent BONEU, adjoint au chef du service économie agricole (SEA), chef de la cellule agriculture et développement rural (SEA-CADR),
M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM),
Mme Amandine CÉLIÉ, cheffe du service habitat (SH),
Mme Laurence DENIS, cheffe du service économie agricole (SEA),
Mme Nathalie DURAND, cheffe de la cellule aides directes de la PAC et contrôles (SEA-CADPC),
M. Amédée FAVRE, chef de la cellule loup et activités d'élevage (SEA-CLAE),
M. Laurent GEORGE, chef de la cellule milieux naturels, forêt, chasse (SEE-CMNFC),

M. Florent GODET, adjoint au chef du service aménagement, risques (SAR),
M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),
Mme Muriel MARIOTTO, animatrice territoriale (SAR-PA),
M. Timothée MONSAINGEON, chef de la cellule gestion de la ressource en eau (SEE-CGRE), à compter du 1er août 2022,
Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP),
M. Stéphane RENÉ, animateur territorial (SAR-PA),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
M. Frédéric TALLOIS, animateur territorial (SAR-PA),

*** pour les affaires visées au paragraphe TC 4 :**

M. Sylvain CAPERAA NYGREN, chargé de mission gestion de crise, sécurité défense (STEM).

1 - 11 - Pour les affaires visées au chapitre DPF - Domaine public fluvial :

*** pour les affaires visées au paragraphe DPF 1, pour les correspondances relatives aux manifestations nautiques visées au sous-paragraphe DPF 2 a, et pour les affaires visées aux sous-paragraphes DPF 2 b et DPF 2 c :**

Mme Karine LAMBERSENS, cheffe de la cellule lac d'Annecy (SEE-CLA),
M. Stéphane GRAND, adjoint à la cheffe de la cellule lac d'Annecy, référent lac d'Annecy (SEE-CLA),
M. Eric GUICHON, chef de l'unité territoriale de Thonon (SEE-UT Thonon),
M. Eric LEDEZ, adjoint au chef de l'unité territoriale de Thonon, chef du pôle lac Léman (SEE-UT Thonon),
M. Damien ASSADET, chef du service eau, environnement (SEE),
M. Thomas RIETHMULLER, adjoint au chef du service eau, environnement (SEE),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées au sous-paragraphe DPF 1 d :**

Mme Mélanie BRUNIE, chargée de secteur lac d'Annecy (SEE-CLA),
M. Olivier FILIPOVIC, chargé de secteur lac Léman (SEE-UT Thonon),
M. Didier PEYROT, chargé de secteur lac Léman (SEE-UT Thonon),

*** pour les affaires visées au paragraphe DPF 1 :**

Mme Anne DUMÉ, chargée de mission politique de l'eau, digues et gestion du DPF non navigable (SEE),
Mme Agnès PATRIARCA, cheffe de la cellule milieux aquatiques et pêche (SEE-CMAP).

1 - 12 - Pour les affaires visées au chapitre RCR – Routes et circulation routière :

*** pour l'ensemble de ces affaires :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR),

*** pour les affaires visées au paragraphe RCR 2 (à l'exclusion de RCR 2 j et RCR 2 k) :**

M. Lionel PUPPIS, chef de la cellule déplacements (STEM-CD),
Mme Cécile LEFEVRE, chargée de la réglementation de la circulation (STEM-CD).

1 – 13 – Pour les affaires visées au chapitre EN – Énergie – Aides à l'électrification rurale

*** pour l'ensemble des affaires :**

M. Frédéric CHAPTAL, chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
Mme Nadine SULZER, adjointe au chef du service transition énergétique et mobilités (STEM),
M. Laurent KOMPF, chef du service aménagement, risques (SAR).

Article 2 – Le présent arrêté prend effet le lendemain du jour de sa publication. À compter de cette date, toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours » accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans le délai imparti pour l'introduction d'un recours contentieux, d'un recours administratif (gracieux, hiérarchique) suivant les dispositions des articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration. Le silence gardé par l'administration pendant deux mois sur la demande de recours administratif emporte décision implicite de rejet de cette demande (articles L231-4 du code des relations entre le public et l'administration, R421-1, R421-2 et suivants du code de justice administrative).

Article 4 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires,



Julien LANGLET

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-07-11-00008

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022--067
portant subdélégation de signature de la
directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 11 juillet 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022--067
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie

VU le code de justice administrative et notamment ses articles R414-1 et suivants et R611-8-2 et suivants ;

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-055 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

1/3

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue à l'article 1 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-055 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du SGCD
- M. Pierre LAURENT, directeur adjoint, chef du service des systèmes d'information et de communication
- Mme Céline PEREZ, cheffe du pôle standard
- Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances
- M. Frédéric COULEROT, chef du service logistique et immobilier
- M. Aymeric FONTANA, chef du pôle accueil courrier
- Mme Marie-Thérèse SALOMON, cheffe du pôle logistique et entretien du patrimoine
- Mme Geneviève FAYE, cheffe du service ressources humaines et gestion des compétences
- Mme Catherine MARCINKOWSKI, cheffe du pôle gestion statutaire RH
- Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention

à l'effet de signer l'octroi des congés annuels, des jours de RTT, des jours de régulation et des congés récupérateurs aux agents placés sous leur autorité.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à :

- Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du SGCD
- M. Pierre LAURENT, directeur adjoint, chef du service des systèmes d'information et de communication
- Mme Céline PEREZ, cheffe du pôle standard
- M. Pierre GARDET, chef du pôle systèmes et réseaux
- Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achats et finances
- M. Frédéric COULEROT, chef du service logistique et immobilier
- M. Aymeric FONTANA, chef du pôle accueil courrier
- Mme Marie-Thérèse SALOMON, cheffe du pôle logistique et entretien du patrimoine
- Mme Geneviève FAYE, cheffe du service ressources humaines et gestion des compétences
- Mme Catherine MARCINKOWSKI, cheffe du pôle gestion statutaire RH
- Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention

à l'effet de valider les ordres de mission pour les déplacements temporaires des agents placés sous leur autorité en tant que VH1.

Article 4 : Délégation de signature est donnée à Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, à l'effet de signer tous documents relatifs aux prestations d'action sociale.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DUMONT, adjointe à la cheffe de pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurélie DUMONT, à Mme Evelyne SAVY, cheffe du pôle gestion des compétences, action sociale et prévention, à l'effet de signer tous documents relevant de la formation.

Article 6 : Le présent arrêté prend effet le 12 juillet 2022.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie,



Nathalie BRAT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-07-11-00007

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-068
portant subdélégation de signature de la
directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie en matière
d'ordonnancement secondaire



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 11 juillet 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-068
portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie en matière d'ordonnancement secondaire

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
[http://www.haute-savoie.gouv.fr/](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-056 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-056 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie, est donnée à Mme Sylvia CHARPIN, directrice adjointe du secrétariat général commun départemental (SGCD).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT et de Mme Sylvia CHARPIN, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-056 du 10 juillet 2022 est donnée, dans la limite de 2 000 € (hors titre 2), à Mme Hélène BEUCLIER, cheffe du service achat et finances.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Nathalie BRAT, de Mme Sylvia CHARPIN et de Mme Hélène BEUCLIER, la délégation prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-056 du 10 juillet 2022 est donnée, dans la limite de 2 000 €, à M. Pierre LAURENT, directeur adjoint du secrétariat général commun départemental, chef du service des systèmes d'information et de communication.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider dans Chorus formulaires les propositions d'engagements juridiques signées préalablement par les agents désignés dans les articles 1, 2 et 3 et de valider les constatations de service fait saisies dans Chorus formulaires :

NOM Prénom	Fonction	Validation sur BOP
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances	Tous BOP
CARRIER Elisabeth	Chargée de mission immobilier	Tous BOP
COULEROT Frédéric	Chef du service logistique et immobilier	Tous BOP
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances, coordonnatrice départementale des dépenses	Tous BOP
DEPRES Catherine	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
DUFFAUD Christine	Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe	Tous BOP
MERMILLOD Catherine	Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe	Tous BOP
QUOEX Christelle	Gestionnaire budgétaire	Tous BOP
STROHL Murielle	Gestionnaire action sociale	Tous BOP

Article 5 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission et les états de frais occasionnés par les déplacements des personnels relevant du périmètre du secrétariat général commun départemental dans l'outil Chorus-DT, pour l'ensemble des BOP (fonction GV).

NOM Prénom	Fonction
AMET Anne-Laure	Gestionnaire budgétaire
BEUCLIER Hélène	Cheffe du service achat et finances
CAMINAZ Joël	Chargé commande publique, gestionnaire frais de déplacement
CHARPIN Sylvia	Directrice adjointe du SGCD
DEPOLLIER Marie-Ange	Adjointe à la cheffe du service achat et finances, coordonnatrice départementale des dépenses
LIGNEE Valérie	Référente Chorus DT, gestionnaire frais de déplacement
MERMILLOD Catherine	Gestionnaire budgétaire, coordonnatrice départementale des dépenses adjointe
QUOEX Christelle	Gestionnaire budgétaire

Article 6 : Subdélégation de signature aux personnes suivantes pour l'utilisation de la carte d'achat, dans la limite des plafonds définis ci-après :

NOM Prénom	Service	Fonction	Niveau carte achat	Plafond paiement
Thomas FAUCONNIER	Préfecture	Secrétaire général	1	1 000 €
Animya N'TCHANDY	Préfecture	Directrice de cabinet	1	1 000 €
Joanna PELLUET	Préfecture	Cheffe du bureau de la représentation et de la communication de l'État	1	1 000 €
Emmanuel COQUAND	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Sous-préfet	1	1 000 €
Anne-Gaëlle BAILLY	Sous-préfecture Thonon-les-Bains	Secrétaire générale	1	1 000 €
Rémy DARROUX	Sous-préfecture Bonneville	Sous-préfet	1	1 000 €
Isabelle ANTHONIOZ	Sous-préfecture Bonneville	Secrétaire générale	1	1 000 €
Jean-Luc BLONDEL	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Sous-préfet	1	1 000 €
Frédérique LOISEAU	Sous-préfecture Saint-Julien-en-Genevois	Secrétaire générale	1	1 000 €
Frédéric COULEROT	SGCD	Chef du service logistique et immobilier	1	2 000 €
Patrick BRIQUET	SGCD	Agent logistique	1	1 000 €
Julien LANGLET	DDT	Directeur	1	1 000 €
Raphaël GUILLET	DDT	Directeur adjoint	1	1 000 €
Eric GUICHON,	DDT	Chef de l'unité territoriale de Thonon-les-Bains	1	1 000 €
Éliane SOUDAN-ROSSERO	DDT	Chargée de communication	1	1 000 €
Chantal BAUDIN	DDPP	Directrice	1	1 000 €
Pierre MILLOT	DDPP	Assistant service SSA	1	1 000 €

Chrystèle MARTINEZ	DDETS	Directrice	1	1 000 €
Marion BOUTELOUP- MASSOT	DDETS	Directrice adjointe	1	1 000 €

Article 7 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 9 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun
départemental,



Nathalie BRAT

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2022-07-11-00006

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-069
portant subdélégation de signature de la
directrice du secrétariat général commun
départemental de la Haute-Savoie à Mme
Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice
départementale Chorus



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun
départemental**

Le préfet de la Haute-Savoie

Annecy, le 11 juillet 2022

Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-069

portant subdélégation de signature de la directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, coordonnatrice départementale Chorus

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-081 du 16 décembre 2020 portant organisation du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-092 du 30 décembre 2020 portant affectation des agents au secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté n° SGCD/SLI/PAC/2022-056 du 10 juillet 2022 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Nathalie BRAT, directrice du secrétariat général commun départemental de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
BP 2332 - 74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 60 00
Mél : sgc-direction@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr>

-1-

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Article 1 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés ci-dessous, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER en tant que coordonnatrice départementale Chorus pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques Auvergne Rhône-Alpes :

Programme	Intitulé du programme
124	conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
134	développement des entreprises et régulations
135	urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
148	fonction publique
155	conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
161	sécurité civile
176	police nationale
181	prévention des risques
203	infrastructures et services de transports
206	sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
207	sécurité et éducation routières
215	conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
216	conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
217	conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
348	renovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
349	fonds pour la transformation de l'action publique
354	administration territoriale de l'État
362	écologie
363	compétitivité
364	cohésion
723	opérations immobilières et entretien des bâtiments.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER, délégation de signature est donnée à Mme Catherine MERMILLOD, coordonnatrice départementale Chorus adjointe.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Catherine MERMILLOD, délégation de signature est donnée à Mme Christine DUFFAUD.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La saisine de la juridiction administrative peut se faire par voie dématérialisée via le portail « Télérecours », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr comprenant l'accès à « Télérecours citoyens ».

Il peut, dans ce même délai, faire l'objet d'un recours administratif (gracieux et/ou hiérarchique – articles L410-1, L411-1, L411-2 et suivants du code des relations entre le public et l'administration).

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La directrice du secrétariat général commun départemental,



Nathalie BRAT

